

Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Recommandations régionales Covid-19, 21 mars 2020

21/03/2020

Ces recommandations concernent l'ensemble des établissements SSR de la région île-de-France dans le contexte de l'épidémie en cours de Covid-19.

L'ARS rappelle que les SSR ont un rôle particulier dans le champ de la réadaptation pour assurer l'aval des services MCO dans le contexte de crise sanitaire caractérisée par un afflux massif de patients. Dans ces conditions, il importe de ne pas interrompre ou ralentir l'admission des patients dans le secteur SSR et en aval de celui-ci tout en insistant sur les particularités de ce secteurs qui doivent être des points de vigilance particuliers dans le contexte épidémique (sujets âgés, patients handicapés, promiscuité entre les patients, actes de soins et rééducation demandant un contact physique...)

D'autre part, l'ARS recommande aux SSR de mettre en place des procédures d'admission accélérées afin de répondre aux besoins de fluidité de la filière. Elle préconise de traiter en priorité les demandes provenant de services impactés par l'épidémie et de reporter toutes les activités programmées non urgentes. S'agissant de la protection du personnel médical, une attention particulière devra être apportée aux personnes ayant un contact physique direct avec les patients, notamment pour les actes invasifs ou dangereux. De même, les plateaux techniques devront être nettoyés et désinfectés avant et après chaque patient.